

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belae



13 148. 238 u tribunal de l'entreprise la de Billaciles

N° d'entreprise : 0505.864.007

Dénomination

(en entier): PHARMAPLUS INVEST

(en abrégé):

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : avenue Neptune, 45 bte 4 à 1190 Bruxelles

Objet de l'acte: Fusion avec la SPRL "PHARMACIE OSSEGHEM" - ajout d'une

dénomination commerciale.

XXXXXX

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Anne RUTTEN, notaire à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, le quatorze janvier deux mille dix-neuf, enregistré, ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION:

L'assemblée décide, au sens de l'article 676 du Code des Sociétés, de fusion ner la présente société avec la société privée à responsabilité limitée « PHARMACIE OSSEGHEM » , dont le siège social est éta bli à 1080 Bruxelles, rue Osseghem, 135,inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0862.338.314, par absorption de cette dernière dont elle détient tous les titres et qui lui trans-fère l'intérgrarilité de son patrimoi-ne à la date de la présente fusion, et ce, sur base d'une situation arrêtée au 31/12/2018, toutes les opéra⊐tions réalisées par la société absorbée depuis cette dernière date jusqu'au jour de la fusion étant pour compte de la présente société, à charge pour elle de payer tout le passif de la société absorbée, de payer tous les frais de sa dissolution sans mise en liquindation et de la garanntir contre toutes actions.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

(...)

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'ajouter comme dénomination commerciale « PHARMACIE OSSEGHEM » et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1 des statuts comme annoncé au point 4 de l'ordre du jour.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix

Déposés en même temps une expédition du procès-verbal de fusion.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Anne RUTTEN, notaire.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).